



FIGEAC CŒUR DE VIE

Association de commerçants, artisans et professions libérales

Marché de Noël du 10 au 24 décembre 2021

Place de la Raison à Figeac

Conditions de participation à cet appel à candidature

Cette manifestation est ouverte aux artisans, commerçants sédentaires ou non, artistes, producteurs, souhaitant proposer à la vente des œuvres, articles, objets produits en rapport avec l'esprit de Noël et/ou mettant en valeur le savoir faire de ces personnes.

La participation au Marché de Noël implique l'acceptation du règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement.

Les candidats présenteront un dossier complet, accompagné d'un chèque de caution du montant de la location pour la période du Marché de 1000 € à l'organisateur avant le **15 octobre 2021**. Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera écarté. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par la conclusion d'un contrat, soit d'un email de refus qui sera adressé au plus tard le **25 octobre 2021**.

Stand mis à disposition : un chalet de 3m x 2 m (6 m²) ; fermé et gardienné la nuit ; boîtier électrique fourni (max 16A) ; décoration à prévoir ; éclairage intérieur de préférence à basse consommation.

Durée de mise à disposition : **du vendredi 10 au vendredi 24 décembre 2021** ; le chalet pourra éventuellement être partagé avec un autre exposant ; la période d'attribution sera définie entre les locataires et l'association ; les professionnels retenus s'engagent à être présents sur l'ensemble des jours de mise à disposition du chalet.

Comité de sélection : la participation au Marché de Noël de Figeac se fait sur sélection par les membres du bureau de l'association ; les critères de sélection, sans qu'ils soient exhaustifs, porteront sur l'originalité, la qualité des œuvres ou produits mis en vente, exclusivement en rapport avec l'idée de Noël.

Les délibérations du comité de sélection sont sans appel ; elles seront communiquées par email aux candidats retenus le **25 octobre** au plus tard.

Engagement des professionnels : les produits exposés doivent être étiquetés ; les visiteurs doivent avoir connaissance des prix, des matières utilisées ; le professionnel s'engage à être présent et à ouvrir son stand lors de la période d'attribution aux horaires d'ouverture du Marché de Noël entre **10h et 19h hors restauration possible jusqu'à 20h30** ; accepte que ses coordonnées, activité et photographies soient publiées sur les supports de communication liés à la manifestation.

Pièces à joindre à votre dossier de candidature :

- extrait d'inscription au Répertoire des Métiers ou du Commerce ou le l'Artisanat
- photos de vos produits
- attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Dossier à retourner à Figeac Cœur de Vie pour le **15 octobre 2021** au plus tard par email, courrier ou dépôt.